

LIBREVILLE, 14 février (Infosplusgabon) - Selon France 24, la police israélienne a recommandé, mardi, de mettre en examen le Premier ministre, Benjamin Netanyahu, accusé de corruption. Si le procureur général suit cet avis, l'avenir politique de "Bibi" sera menacé. En attendant, sa coalition fait bloc.

Accusé de corruption par la police, qui a recommandé mardi 13 février sa mise en examen, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a refusé de démissionner et devrait - à court terme - pouvoir se maintenir à la tête du gouvernement grâce au soutien des alliés de sa coalition. Mais la procédure judiciaire ainsi déclenchée pourrait toutefois, au terme de longs mois, le mener à sa chute.

"Tant qu'il ne sera pas inculpé, il aura le soutien de sa coalition, car (ses alliés) tiennent beaucoup à leurs sièges", explique à France 24 Elie Barnavi, ancien ambassadeur d'Israël en France entre 2000 et 2002 et historien. De fait, sa coalition – composée centristes, de nationalistes et d'ultra-orthodoxes – fait pour l'instant bloc et certains sont même montés au créneau. "Dans une démocratie, le gouvernement change lors d'une élection, pas lorsque l'armée ou la police le décident", a rétorqué en premier lieu le président de la coalition, Dudi Amsalem.

De leur côté, les ministres des Finances et de l'Éducation, Moshe Kahlon et Naftali Bennett, ont tous deux indiqué qu'ils resteraient au gouvernement tant que le procureur général, Avishai Mandelblit, n'avait pas pris sa décision. C'est en effet à lui que revient le pouvoir de mettre en

examen ou non le chef du gouvernement.

Un pouvoir que dénoncent certains commentateurs, qui craignent qu'Avishaï Mandelblit, qui doit son poste actuel à Benjamin Netanyahu et a également été son secrétaire de cabinet entre 2013 et 2016, veuille faire durer la procédure plus longtemps que nécessaire. "Le chef de la police (Roni Alsheich) a aussi été nommé par Benjamin Netanyahu", relativise Elie Barnavi, convaincu que ce lien ne devrait pas empêcher le procureur général de faire son travail. "Il y a des limites à ce que le sentiment de filiation peut susciter. Même après avoir traîné des pieds, le procureur n'aura pas d'autre choix que de suivre les recommandations du parquet. Surtout si elles sont conformes à celles de la police. Je n'imagine pas qu'il puisse ne pas le faire, ça serait une sorte de coup d'État légal", estime-t-il.

À court terme, Benjamin Netanyahu a le droit de son côté. Sa ministre de la Justice, Ayelet Shaked, est déjà intervenue pour indiquer que même inculpé officiellement, un Premier ministre n'était pas obligé de démissionner. Mais à long terme, après une éventuelle inculpation pour turpitude morale, l'Assemblée israélienne, la Knesset, a le pouvoir d'engager une procédure spéciale contre lui, explique à l'AFP l'analyste Ofer Kenig, de l'Israël Democracy Institute.

Pour Elie Barnavi, "si Benjamin Netanyahu est inculpé, la pression publique sera trop forte pour qu'il se maintienne. Le bloc de droite commencera à s'en détourner. Regardez ce qui s'est passé avec Fillon en France". "Les cimetières politiques sont remplis de gens soi-disant irremplaçables comme lui", estime l'ambassadeur.

Et comme pour lui donner raison, l'ex-Premier ministre Ehoud Olmert, qui avait dû quitter son poste en 2008 à la suite d'accusations de corruption, a appelé mercredi Benjamin Netanyahu à "[achever] son mandat de manière rapide et honorable".

L'issue devrait, en effet, ne pas être plus heureuse pour Bibi qu'elle ne l'a été pour Olmert. S'il a pour le moment sa coalition et le droit de son côté, la justice israélienne peut, elle, compter sur un témoin de choc : Ari Harow, ancien chef de cabinet et protégé de Benjamin Netanyahu. Inquiété dans une autre affaire, Harow a conclu en août un accord avec le procureur destiné à lui éviter la prison en échange de son témoignage dans les différentes enquêtes visant son ancien patron.

Un autre adversaire du Premier ministre n'est autre que... son rival politique Yair Lapid, populaire patron du parti centriste Yesh Atid. Selon le New York Times, qui parle d'un "rebondissement digne d'un thriller politique", Yair Lapid, ancien ministre des Finances de Netanyahu, aurait fourni un témoignage clé dans au moins une des deux affaires.

Ce feuilleton Netanyahu dure depuis des mois. Le Premier ministre est accusé d'avoir échangé ou tenté d'échanger des faveurs contre des biens ou des services. Dans un cas, il s'agit de près de 240 000 euros de cadeaux – cigares, champagne et bijoux – de la part de deux hommes d'affaires, contre lesquels il aurait accepté des renvois d'ascenseurs politiques. Dans le second, il est accusé d'avoir cherché à obtenir une couverture médiatique plus favorable de la part du plus gros quotidien payant du pays, en échange de bâtons glissés dans les roues des journaux rivaux.

FIN/INFOSPLUSGABON/GHB/GABON 2018

© Copyright France 24